Communiqué de presse

La Corse prépare son plan de bassin d'adaptation au changement climatique

Bastia, le 29 mars 2017

Le comité de bassin de Corse **élabore un plan de bassin d'adaptation au changement climatique** afin de définir des mesures concrètes pour réduire la vulnérabilité au changement climatique dans le domaine de l'eau, en ciblant les zones où il est nécessaire d'agir en priorité.

Cette initiative répond à la demande de la ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer qui a souhaité que chaque bassin élabore un tel plan d'adaptation suite à la COP21.

> Adapter le territoire de Corse au manque d'eau

Avec un climat plus sec, des pluies plus rares et aléatoires et moins d'eau dans les rivières l'été, le changement climatique s'accentue. Les acteurs de l'eau doivent s'organiser pour adapter leur territoire au manque d'eau.

Un comité technique, chargé de suivre l'élaboration du plan de bassin de Corse, s'est réuni pour la première fois ce jour à Bastia, sous la direction de Xavier LUCIANI, président de l'office d'équipement hydraulique et vice-président du comité de bassin. Constitué de membres du comité de bassin, de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, des services de l'Etat ainsi que de la collectivité territoriale de Corse, le comité technique validera les conclusions des travaux engagés pour l'élaboration du plan qui se déroulera en 3 phases :

- **La réalisation d'un bilan des connaissances scientifiques** sur l'évolution du climat, établi avec la collaboration d'un groupe de scientifiques corses sollicités par le comité de bassin ;
- **La production de cartes de vulnérabilité** du bassin afin d'identifier précisément les territoires qui nécessitent le plus d'actions d'adaptation que ce soit pour la disponibilité en eau, l'assèchement des sols ou pour la fragilisation de la biodiversité ;
- **L'élaboration d'une stratégie et de mesures concrètes d'adaptation** à mobiliser pour des réponses graduées à combiner ensemble.

Le comité technique restituera ses premiers travaux lors d'une réunion du comité de bassin prévue cet automne.

> Le plan de bassin, document de référence

Le plan de bassin d'adaptation n'aura pas de portée réglementaire mais il constituera une référence pour les décideurs qui doivent intégrer les enjeux du dérèglement climatique dans leur politique de gestion de l'eau et d'aménagement du territoire.

Il s'appuiera sur le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) de Corse qui fixe des orientations en termes d'économie d'eau, d'optimisation et de partage de la ressource, mais aussi en termes de création de nouveaux ouvrages s'ils s'avèrent nécessaires. L'enjeu est d'**assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en anticipant les conséquences des évolutions climatiques**, **les besoins de développement et d'équipement**.

M. Xavier Luciani souligne l'importance de cet enjeu et la nécessité d'y faire face le plus efficacement possible pour éviter des conséquences qui pourraient devenir irrémédiables : « *cette thématique avait déjà fait l'objet d'ateliers techniques lors des assises de l'eau organisées en 2015 par la Collectivité territoriale de*

Corse et l'office d'équipement hydraulique que je préside. Les constats d'évolution du climat et de l'hydrologie (diminution des volumes prélevables) doivent nous amener à modifier nos comportements de gestion de la ressource en eau : améliorer les connaissances et anticiper les situations, réduire nos consommations en eau, lutter contre le gaspillage et les fuites, mais aussi créer les interconnexions et les ouvrages nécessaires à la sécurisation de l'approvisionnement ».

Contacts presse

Collectivité territoriale de Corse – Clothilde Bujoli-Biancardini – 04 95 95 51 64 20 clothilde.bujoli-biancardini@ct-corse.fr
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 valerie.santini@eaurmc.fr